

12 octobre : Grève et manifestations Pour nos retraites, pour nos salaires, pour l'emploi

Le 12 octobre : une mobilisation cruciale !

Près de 3 millions de manifestants dans les rues, 220 manifestations à travers toute la France, la troisième journée de mobilisation contre le projet de réforme des retraites samedi 2 octobre aura de nouveau été d'une très grande ampleur. Après les grèves et manifestations du 7 septembre (2,5 millions de personnes) et du 23 septembre (3 millions de personnes), la détermination de la population face à une réforme jugée injuste et inefficace ne faiblit pas. Les organisations syndicales qui appelaient toutes à cette action, auraient eu de quoi se réjouir si n'était cette obstination du gouvernement à ne rien voir, à ne rien entendre ou presque. Alors que le ministère de l'Intérieur avait annoncé ses chiffres avant même le départ des cortèges de l'après-midi jeudi 23 septembre, il a de nouveau produit samedi un décompte rétréci du nombre de participants, en recensant 899 000 sur l'ensemble du territoire national. Cette « divergence » systématique pourrait prêter à sourire si elle ne servait pas à justifier une posture rigide qui s'apparente désormais à un déni de l'expression d'une majorité de la population.

Le retrait du projet seule issue acceptable

310 000 manifestants à Paris, 150 000 à Marseille, 130 000 à Bordeaux, 125 000 à Toulouse, 40.000 à Lyon, 70.000 à Grenoble, ... La liste est longue des cortèges massifs. " L'intersyndicale unie qui avait proposé aux salariés et à l'ensemble de la population de s'exprimer fortement un week-end lors de manifestations organisées dans toute la France a donc réussi son pari » a estimé Bernadette Groison, la secrétaire générale de la FSU. Les manifestants ont répondu à l'appel des organisations syndicales qui exigent le retrait du texte et l'ouverture de véritables négociations pour une réforme des retraites juste socialement et efficace économiquement, qui ne fasse pas porter l'essentiel de la charge du financement du système aux salariés et aux employés.

Des raisons supplémentaires de poursuivre de la mobilisation

Les syndicats maintiennent donc leur appel à une « nouvelle journée massive de grèves et de manifestations » le mardi 12 octobre. Le texte issu du vote des députés le 15 septembre arrive en débat chez les sénateurs demain mardi 5 octobre. Les « aménagements » « promis » sur la pénibilité ou les mères de trois enfants, même s'ils constituent quelques avancées, ne règlent en rien le problème de fond. Ils ne touchent pas non plus au recul de deux ans de l'âge légal de départs à la retraite et de l'âge de la pension à taux plein sans décote. L'annonce mercredi 29 septembre d'un projet de budget 2011 faisant supporter la réduction des déficits publics sur l'emploi publics et sur la fiscalité de nombreux ménages vient encore aggraver les effets d'une politique qui épargne les plus hauts revenus. Dans ce climat, le rendez-vous du 12 octobre apparaît comme un rendez-vous capital pour le devenir d'un mouvement social qui n'a cessé de s'amplifier depuis le 24 juin dernier.



12 octobre
Manif à Biars à 10h
A Cahors et Figeac à 14h 30

<http://46.snuipp.fr>



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 ☎05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespoullhé -Fontgrumel - 46220
Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

Dispensé de timbrage CAHORS CC T1



Déposé le 5 oct 2010

N° 82 suppl 2 aout 2010 trimestriel

UN PAYS QUI SACRIFIE SON ECOLE N'A PAS D'AVENIR

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'école doit former des citoyens à part entière, responsables et acteurs de leur vie.

Pour cela l'école doit leur en donner les moyens : savoir lire, écrire, compter certes ; mais aussi raisonner et savoir faire des choix de société, savoir justement ce qu'est « vivre en société ».

Pour cela il faut une école qui donne sa chance à tous les élèves, et les aide en fonction de leurs difficultés.

Or, que se passe-t-il actuellement dans notre pays ? L'école est victime d'un démantèlement sans précédent ! Les fiches ministérielles, envoyées en fin d'année scolaire pour préparer le budget expliquent aux inspecteurs d'académie comment faire le plus d'économie de postes... Nous savons tous que cela rejait directement sur la qualité de l'enseignement.

Un pays qui sacrifie son école n'a pas d'avenir

Mais c'est ce qu'il se passe réellement, méthodiquement, inlassablement.

A la rentrée prochaine :

les écoles maternelles et élémentaires encore plus surchargées qui attendent 1500 d'élèves supplémentaires mais le ministre annonce **9000 suppressions** de postes dans le premier degré ;
des **RASED** encore plus ligotés, asphyxiés.

des écoles **maternelles** qui ne pourront accueillir qu'une faible portion de moins de 3 ans dans de bonnes conditions, résultat d'une politique de non scolarisation de ses enfants.

Des **remplacements sont de moins en moins assurés** malgré la suppression de la formation continue et la récupération des BFC comme remplaçants : ou comment démanteler la formation sans pour autant renforcer les moyens de remplacement !

Le SNUipp qui juge cette politique inacceptable et se tourne vers les autres organisations syndicales pour donner des réponses unitaires à cette attaque sans précédent contre l'Ecole Publique.



Du 6 septembre au 12 octobre, plus fort, toujours plus fort, le 12 on sera massivement en grève et dans les manifs

Sommaire

Page 1 : Un pays qui sacrifie son école n'a pas d'avenir ;
Page 2 et 3 : ça va mal, même l'administration le dit ; Du temps pour enseigner ; fichier BE : la contestation s'installe ; Soutenons Ninon Belvès
Page 4 : le 12 octobre : grève, manifestation



SNI lina

Métier

Aide personnalisée et direction :

Le texte prévoit un allègement pour les directeurs (trices) :

- directeurs d'école sans décharge : 10 heures après accord de l'IEN ;

- directeurs d'école bénéficiant d'un quart de décharge : 20 heures de service ;

- directeurs d'école bénéficiant d'une demi-décharge : 36 heures

- directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale 60 heures

Indemnité de direction

Un arrêté publié au journal officiel le 22 septembre 2010 prévoit que dorénavant, la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales des directeurs sera versée mensuellement, comme c'est déjà le cas pour la part fixe.

Cet arrêté prend effet au 1er septembre 2010.

Pour rappel, la part variable était jusqu'à présent versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année scolaire.



Ca va mal : même l'administration le dit

L'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale dresse, dans un rapport au ministre de l'Éducation nationale, le bilan d'une situation critique de la rentrée scolaire 2010 !

Les inspecteurs généraux dénoncent les difficultés de la rentrée de septembre liées surtout au contexte budgétaire et à la gestion des ressources.

Avec la nouvelle formation, la suppression des emplois de stagiaires (qui assuraient les décharges de directeurs à 4 classes), l'obligation de former les 14 200 nouveaux stagiaires pour un tiers de leur temps, les académies se sont vues confrontées à une baisse des moyens d'enseignement et ont choisi de fermer de nombreuses classes (15 dans le Lot) pour prévoir le nombre de remplacements nécessaires.

Après la CAPD de rentrée, il reste très peu de remplaçants disponibles et nous allons connaître une situation difficile, sans compter les directeurs à 2 ou 3 classes qui ne se sont vus proposer aucune journée de décharge.

De plus, avec la suppression d'emplois administratifs, la charge de travail en augmentation, la solution de mutualiser les tâches n'est qu'une réponse largement insuffisante ;

Du temps pour enseigner !

Le travail administratif a pris une place importante (trop importante) dans la vie des écoles. Il ne se passe pas une journée sans que les enseignants ne doivent rendre compte de leurs faits et gestes. Ce sont les tableaux pour l'aide personnalisée, des activités déclinées en fonction des projets d'école, des constats d'effectif en double, voire en triple...

Avec l'apparition des contrats d'objectifs, tout doit être quantifié. **Les élèves sont devenus des chiffres que les enseignants reportent dans des statistiques.**

Les pistes de travail sont exclusivement déclinées selon 2 axes ne laissant désormais qu'une mince place aux activités artistiques et sportives (voir anim péda proposées)

La grève administrative avait obligé le gouvernement à négocier et un protocole d'accord avancé. Une journée de décharge pour les directions de 4 classes avait été arrachée ainsi que 2 journées de décharge pour les directions non déchargées (2 et 3 classes) ; du temps à prendre sur les 60 heures d'aides personnalisées selon la taille de l'école et la promesse de mettre des EVS sur des tâches administratives.

Frais de déplacement : du nouveau

Utilisation du véhicule personnel

Ceci concerne les collègues se déplaçant dans le cadre de leur fonction à partir de leur résidence administrative.

Ils doivent avoir une autorisation de l'IA pour utiliser leur véhicule et ouvrir droit à remboursement ; il faut donc systématiquement demander ce document.

Les collègues sont alors indemnisés, soit sur la base du tarif de transport public le moins onéreux quand il existe, soit sur la base des indemnités kilométriques.

L'indemnisation s'effectue sur la base des indemnités kilométriques dès lors que l'agent est contraint d'utiliser son

véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport public **adapté** au déplacement considéré.

Collègues affectés en service partagé ou postes fractionnés

Les collègues complétant leur service dans une ou plusieurs établissements situés hors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale, sont indemnisés :

- de leurs frais de transport ;
- de leurs frais de repas, fixés forfaitairement à 7,75 € par

stress et découragement s'installent dans ces services qui ne savent pas à quelle sauce ils seront bientôt mangés ;

La baisse des crédits de fonctionnement (notamment pour rembourser le grand emprunt) affecte aussi la qualité du service éducatif et il ne reste presque rien pour terminer l'année 2010 : plus de formation continue, plus de crédits pédagogiques, déplacements des personnels remboursés sur l'enveloppe 2011.

Une autre orientation gouvernementale, la déconcentration du système éducatif ou la fin d'un système égalitaire d'enseignement : les académies sont devenues depuis quelques années l'échelon de gestion du système éducatif et des différences de pratiques se font jour, sans se donner les moyens d'évaluer ou réguler.

La gestion en terme de pilotage par la performance n'a rien de rassurant.

'administration communiquée une rentrée 2010 réussie, mais on se moque de nous, l'équilibre est très fragile, avec la mise en place des réformes dans la baisse des moyens et le court terme.

Pour le SNUipp, qui n'a pas signé l'accord, confier des tâches administratives à du personnel précaire relevait du mépris : des directeurs(formation sans cesse renouvelé de personnels...) et des EVS par la non pérennisation de leur fonction.

A l'heure actuelle, alors que le budget de l'Education Nationale est au régime sec, les emplois d'EVS sont supprimés à tour de bras sans que l'allègement des tâches ne soit évoqué.

Les enseignants sont submergés par ce travail administratif qui prend le pas sur le pédagogique. **Oui, il faut de vrais emplois stables pour les aider dans cette tâche.**

Le SNUipp porte cette demande auprès du ministère. Il appelle les directeurs à faire appliquer la loi :

2 journées de décharges pour les écoles à 2 et 3 classes,

Du temps pris sur l'aide personnalisée.

Et comme nul n'est tenu à l'impossible et qu'il n'y a pas d'urgence, prenez le temps nécessaire pour répondre à l'administration.

repas, lorsqu'ils sont contraints de prendre ces repas hors des communes de leur résidence administrative et de leur résidence familiale (pendant les tranches horaires comprises entre 11 heures et 14 heures pour le repas de midi et entre 18 heures et 21 heures pour le repas du soir).

Leur résidence administrative correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service, ou à la commune d'implantation de rattachement administratif lorsqu'ils exercent à part égale dans deux écoles.

locaux et d'un tiers de parents. Mais le député Reiss se montre prudent : « *un modèle unique ne pourra pas fonctionner... l'école doit tenir compte des spécificités locales* ».

Les E2P « *ont vocation à devenir un terrain privilégié de la mise en oeuvre du contrat éducatif* ». Ce contrat, troisième recommandation, devrait contrecarrer les risques de dispersion : nombreux objectifs fixés à l'école primaire, rapports imbriqués avec les collectivités et multiplicité des professionnels. Elaboré en concertation, devant « *comporter des indicateurs de performance* », le **contrat éducatif** engloberait le projet pédagogique et c'est sur la réalisation de cet ensemble – contrat plus projet – que les enseignants devraient être évalués.

La quatrième recommandation traite de l'avenir des directeurs d'école. Si le député ne considère pas pertinent dans des petites écoles de parler d'un travail de directeur, il estime que « *le directeur d'école n'occupe pas une fonction, mais exerce un métier à part entière : il convient d'en tirer les conséquences en terme de ressources humaines* » : plan des carrière, revalorisation indemnitaire, statut juridique... Le directeur, qui pourrait bénéficier d'une forme de « *détachement dans le corps des personnels de direction ou dans un emploi fonctionnel* », est présenté potentiellement comme un « *leader pédagogique* » et un « *représentant de l'Etat dans l'école* ».



Fichier Base Elèves, la contestation et la résistance s'installent

Officiellement, l'application informatique BE1D permet la gestion administrative et pédagogique des élèves de la maternelle au CM2 dans les écoles publiques ou privées.

Et l'administration menace de préparer la carte scolaire en fonction des effectifs recensés dans la base.

Cependant, de plus en plus d'enseignants ont conscience des dangers encourus par notre société devant la mise en place d'une structure qui, sous prétexte d'améliorer la gestion des « ressources », permettrait, à terme, la constitution d'un fichier national des élèves.

Après la mobilisation particulière du SNUipp et des parents d'élèves en 2008, les champs dits sensibles ont été supprimés.

En 2009, tout juste 20 ans après que 191 pays ratifiaient la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la France, pays signataire, supprime la Défenseure des enfants et préoccupe le Comité des droits de l'enfant de l'ONU par le fait que BE peut être utilisée à d'autres fins, telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière.

Cet été, le fichier examiné par le Conseil d'état révèle des irrégularités et redonne le droit aux parents de s'opposer à l'enregistrement de données personnelles les concernant. Vous trouverez sur le site le modèle de lettre.

Que pensera le Conseil d'État lorsqu'il apprendra qu'en 2008 également, le ministère de l'Éducation nationale créait sous prétexte d'un meilleur suivi des élèves, un "livret personnel de compétences" qui allait permettre au ministère de recueillir toutes les données liberticides

supprimées de Base élèves liées aux compétences, aux acquis, mais aussi aux difficultés

scolaires des enfants ? Un fichier qui, dès la rentrée 2010, sera accessible à toutes les écoles et à tous les collèges sous forme numérique via leurs serveurs académiques !

En toute légalité, nous pouvons neutraliser ce fichage illégal !

➤ - En informant les parents de leur droit d'opposition, droit rétabli aujourd'hui pour Base élèves et qui a toujours existé pour le fichier national BNIE.

➤ - En refusant d'utiliser les renseignements de Base élèves pour alimenter d'autres fichiers scolaires, souvent illégaux eux aussi (enfants du voyage, évaluations CM2 transmises aux collèges, renseignements versés dans les ENT, livrets de compétences, etc.).

➤ En effet, comme confirmé par le Conseil d'État, tout rapprochement ou mise en relation des données de Base élèves avec d'autres fichiers est illégal.

➤ En mettant à l'ordre du jour des conseils d'écoles le sujet des fichiers,

➤ En exigeant la liste des fichiers sortant de l'école, leurs contenus et leurs destinataires, en consignait les inquiétudes sur la multiplication des fichiers, en diffusant de l'information.

L'intersyndicale s'est adressée au ministre pour demander une levée de toutes les sanctions à l'encontre des enseignants qui avaient refusé la mise en place des fichiers illégaux..

Soutenons Ninon Bivès :

Suite à son refus d'organiser l'aide personnalisée selon les directives ministérielles et de faire passer les évaluations CM2 à ses élèves, Ninon Bivès a subi une inspection qui s'est soldée par un maintien de note, sanction déguisée, synonyme d'un avancement à l'ancienneté pour le reste de sa carrière, avec des incidences financières beaucoup plus graves que quelques retraits de salaire.

Le SNUipp apporte tout son soutien à notre collègue, déléguée du personnel du SNUipp. Il réaffirme son opposition à toute sanction à l'encontre d'enseignants engagés dans *différentes formes d'action individuelles ou collectives, classiques ou nouvelles, qui peuvent être complémentaires pour dénoncer et s'opposer aux réformes et aux attaques subies par l'école. Le syndicat en demande* la levée.

Il s'est adressé en ce sens au ministère de l'Éducation Nationale en demandant que des mesures soient prises pour revenir sur les décisions prises au niveau départemental.

Il est signataire de l'appel à soutien (mis en ligne à l'adresse suivante : <http://ninon-bives.resistancepedagoique.org/blogs.php?lng=fr>)

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

